



Droit travail.sms lu par le directeur

Par Visiteur

Bonjour, je suis psychologue dans une boîte privée et ai fait l'erreur de conseiller à une collègue par sms de prendre un arrêt de travail. le directeur l'avait insultée en réunion hier après midi et je lui ai écrit qu'il y avait des témoins "son l'agressivité (habituelle)" . mais elle a été convoquée aujourd'hui et pour s'en sortir , a montré mon sms en disant que c'était donc mon idée. je suis donc convoquée par mon directeur lundi..pour m'expliquer, la seule chose que j'ai trouvé à lui dire (au téléphone) est que je ne parlais pas de lui (en effet, je ne nomme ni "le directeur" ni son nom)
qu'est ce que je risque et comment dois je me défendre?
merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame

La meilleure attitude serait de continuer à nier que le SMS portait sur le directeur. Affirmez qu'il n'était pas le sujet de ce SMS.

Etant donné qu'il n'est pas nommément visé il ne peut sans servir pour vous sanctionner. Il faut savoir que toutes insultes ou propos tenus à l'encontre de l'employeur peut justifier un licenciement.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup!

Par Visiteur

Chère Madame

Gardez votre ligne de conduite quel que soit les arguments que vous oppose le directeur. N'étant pas nommé, ce SMS pouvait très bien désigné n'importe qui.

Cordialement